

Formation Immobilier n°14

Les spécificités de la Société Civile Immobilière (SCI)

Durée : 7 heures



PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation Loi Alur

Thématique : Les spécificités de la Société Civile Immobilière (SCI)

Objectifs :

Les principaux objectifs de la formation loi ALUR sont les suivants :

- ✓ Être à jour des modifications récentes au niveau de la législation
- ✓ Suivre les évolutions liées à la profession dans le cadre de la formation continue des professionnels de l'immobilier
- ✓ Connaître les conditions d'exercice de la profession
- ✓ Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation
- ✓ Maintenir et renforcer des connaissances et des compétences liées à l'exercice du métier
- ✓ Comprendre les principes de base d'une SCI et identifier ses avantages et inconvénients
- ✓ Maîtriser les étapes de création d'une SCI
- ✓ Connaître la fiscalité applicable à la SCI
- ✓ Maîtriser les règles de gestion, les modalités de cession des parts et de dissolution d'une SCI.

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « Les fondamentaux de l'urbanisme » se décompose en 7 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur/tablette et d'une connexion internet.

Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

Être à jour de ses obligations de formation professionnelle continue pour le développement des compétences.

Suite de parcours :

Le professionnel de l'immobilier peut également s'orienter dans le domaine du crédit s'il souhaite développer ses champs de compétences. La formation IOBSP niveau 1 peut lui permettre de devenir courtier en crédit.

Passerelles :

Pas de passerelles.

Equivalences :

Pas d'équivalences.

Durée de la formation : 7 heures

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 7 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à support@espace-elearning.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé un contrôle de connaissances et/ou étude de cas. Chaque formation est validée lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissances final.

Taux de réussite à la formation :

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)



MODULE 1 : INTRODUCTION A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

1. Qu'est-ce qu'une SCI ?
2. Les types de SCI
3. Les types de capital d'une SCI
4. SCI et indivision : quelles différences ?
5. Avantages et inconvénients d'une SCI

MODULE 2 : DEMARCHE DE CREATION DE LA SCI

1. Etapes de création d'une SCI
2. Exemple de statut d'une SCI

MODULE 3 : GESTION DE LA SCI

1. Le statut fiscal et social du gérant
2. La nomination et cessation des fonctions du gérant
3. Les pouvoirs du gérant
4. La responsabilité civile du gérant
5. Droit des associés

MODULE 4 : CESSION DES PARTS D'UNE SCI

1. Comment et pourquoi céder les parts d'une SCI ?
2. Quelles sont les étapes de cette opération ?
3. Quelle est la fiscalité de cette cession ?

MODULE 5 : DISSOLUTION D'UNE SCI

1. Les causes de dissolution d'une SCI
2. Formalités et étapes de la dissolution d'une SCI
3. Procédure de liquidation et de radiation de la SCI

MODULE 6 : FISCALITE DE LA SCI

1. Les différents régimes fiscaux de la SCI
2. L'imposition à l'IR de la SCI
3. L'imposition à l'IS de la SCI

MODULE 7 : FAQ ET VIDEOS COMPLEMENTAIRES

1. Questions/réponses sur la SCI
2. Quelques vidéos pour aller plus loin